

## CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Lieu de dépôt : <input type="checkbox"/> NORD <input type="checkbox"/> SUD <input type="checkbox"/> EST  <input type="checkbox"/> OUEST <input type="checkbox"/> CPOI <input type="checkbox"/> TAMPON	<b>NUMÉRO DE DOSSIER :</b> .....	<input type="checkbox"/> Mesure Grand public <input type="checkbox"/> Aide Régionale pour un deuil à La Réunion <input type="checkbox"/> Dérogation
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**! LES DOSSIERS DE BON TRANSMIS PAR VOIE POSTALE À LA RÉGION RÉUNION SERONT RETOURNÉS A L'EXPÉDITEUR**

### SITUATION DU VOYAGEUR : (cocher **UNE SEULE** des cases ci-dessous)

- Choix n°1 : Je suis né(e) à La Réunion  
 Choix n°2 : Je suis né(e) d'un parent natif de La Réunion  
 Choix n°3 : Je suis "un enfant rattaché" fiscalement à La Réunion  
 Choix n°4 : Je suis père ou mère d'un enfant né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion

### 1. IDENTITÉ ET INFORMATIONS PERSONNELLES DU VOYAGEUR RÉSIDANT EN MÉTROPOLE

Nom\* : ..... Prénom(s)\* : .....

Né(e) le : ..... à .....

Nom de naissance\* : .....

Numéro de carte nationale d'identité valide : ..... ou de Passeport valide : .....

*\* Les nom(s), prénom(s) et nom(s) de naissance qui apparaîtront sur le bon seront les mêmes que sur la pièce d'identité fournie au dossier.*

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Département : .....

Numéro de téléphone portable : ..... Numéro de téléphone fixe : .....

Adresse de messagerie : .....@.....

#### **Si enfant mineur ou adulte sous tutelle, préciser l'identité du représentant légal :**

Nom et prénom(s) : ..... Date de naissance : .....

### 2. SITUATION FISCALE DU VOYAGEUR

Situation de famille du voyageur :  Marié  Célibataire  Divorcé  Veuf  Pacsé  Enfant mineur

Nombre d'enfant(s) à charge : .....

Activité :  Salarié  Commerçant  Indépendant  Étudiant  Retraité  Sans activité

Si Étudiant :  Boursier  Allocataire du RSA  Bénéficiaire de l'Allocation de Mobilité Spécifique  Bénéficiaire du Passeport Mobilité Etudes

**Revenu imposable 2016 : .....€ (A)    Nombre de parts : ..... (B)    Quotient familial : ..... € (A/B)**

J'accepte de recevoir de la Région Réunion des SMS et des courriels d'enquêtes et d'information sur le dispositif de la continuité territoriale :

OUI                       NON

**Je m'engage à fournir la même pièce d'identité dans ce dossier que lors de l'achat du billet d'avion.  
 Je m'engage également à transmettre le(s) document(s) complémentaire(s) demandé(s) dans le cadre d'un deuil et d'une dérogation.  
 Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués.**

**Date et signature obligatoires du voyageur  
 (ou de son représentant légal)**

**3. SI VOUS AVEZ COCHÉ LE CHOIX N°2 : IDENTITÉ DU PARENT NÉ À LA RÉUNION OUVRANT LE DROIT À L'AIDE AU VOYAGE MÉTROPOLE => RÉUNION**

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Né(e) le : ..... à ..... (La Réunion)

Nom de naissance : .....

*Si adulte sous tutelle, préciser l'identité du représentant légal :*

*Nom et prénom(s) : ..... Date de naissance : .....*

Situation de famille du parent :  Marié  Célibataire  Divorcé  Veuf  Concubin  Pacsé  Décédé (Fournir acte de décès)

Activité :  Salarié  Commerçant  Indépendant  Étudiant  Demandeur d'emploi  Sans activité  Autre (précisez) : .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Département : .....

Numéro de téléphone portable : ..... Numéro de téléphone fixe : .....

Adresse de messagerie : .....@.....

Lien familial avec le voyageur :  Père  Mère

**Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués**

**Date et signature obligatoires du voyageur**  
**(ou de son représentant légal)**

**4. SI VOUS AVEZ COCHÉ LE CHOIX N°3 : IDENTITÉ DU CHEF DE FOYER DOMICILIÉ FISCALEMENT À LA RÉUNION OUVRANT LE DROIT À L'AIDE AU VOYAGE MÉTROPOLE => RÉUNION**

**Attention : le chef de foyer doit être domicilié fiscalement à La Réunion et doit résider à La Réunion**

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Né(e) le : ..... à .....

Nom de naissance : .....

**Si adulte sous tutelle, préciser l'identité du représentant légal :**

Nom et prénom(s) : ..... Date de naissance : .....

Situation du chef de foyer fiscal :  Marié  Célibataire  Divorcé  Veuf  Concubin  Pacsé  Décédé (Fournir acte de décès)

Nombre d'enfants à charge : .....

Activité :  Salarié  Commerçant  Indépendant  Étudiant  Demandeur d'emploi  Sans activité  Autre (précisez) : .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Département : .....

Numéro de téléphone portable : ..... Numéro de téléphone fixe : .....

Adresse de messagerie : .....@.....

**Lien familial avec le voyageur :**  Père  Mère  Autre : préciser .....

**Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués**

**Date et signature obligatoires du voyageur**  
**(ou de son représentant légal)**

**5. SI VOUS ÊTES UN PARENT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE (PÈRE OU MÈRE NON NATIF DE LA RÉUNION)  
D'UN ENFANT MINEUR NÉ À LA RÉUNION OU NÉ D'UN PARENT NATIF DE LA RÉUNION (CHOIX N°4) .**

**RENSEIGNER L'IDENTITÉ DE L'ENFANT MINEUR OUVRANT LE DROIT À L'AIDE AU VOYAGE  
MÉTROPOLE => RÉUNION À SON PÈRE OU SA MÈRE (NON NATIF DE LA RÉUNION)**

**À REMPLIR PAR LE PÈRE OU LA MÈRE DE L'ENFANT MINEUR**

- CONDITION N°1** : L'enfant mineur doit être éligible au dispositif ;  
**CONDITION N°2** : Le quotient familial du père ou de la mère ne doit pas excéder 26 030 € ;  
**CONDITION N°3** : Le père ou la mère doit voyager sur le même vol que l'enfant mineur éligible ;  
**CONDITION N°4** : L'enfant mineur n'ouvre le droit que pour un seul des parents ;  
**CONDITION N°5** : Le père ou la mère du mineur doit transmettre une carte d'identité française ou un passeport français.

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Né(e) le : ..... à .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Département : .....

Numéro de téléphone portable : ..... Numéro de téléphone fixe : .....

Adresse de messagerie : .....@.....

Numéro de carte nationale d'identité valide:..... ou de Passeport valide : .....

**Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués**

**Date et signature obligatoires du père ou de la mère de  
l'enfant mineur**

## 5. PROCURATION

### IDENTITÉ DE LA PERSONNE PHYSIQUE MANDATÉE À LA RÉUNION POUR :

- DEMANDER L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE BON DANS UNE ANTENNE DE RÉGION À LA RÉUNION ;
- PRÉSENTER, SIGNER, DATER LE BON ET LE TRANSMETTRE À LA COMPAGNIE AÉRIENNE OU L'AGENCE DE VOYAGE À LA RÉUNION ;
- FINALISER L'ACHAT DU BILLET D'AVION AVEC LA COMPAGNIE AÉRIENNE OU L'AGENCE DE VOYAGE ET LE TRANSMETTRE AU VOYAGEUR.

### **ATTENTION :**

- LA PERSONNE MANDATÉE DOIT ÊTRE FRANÇAISE, MAJEURE ET RÉSIDER IMPÉRATIVEMENT À LA RÉUNION ;
- UNE PERSONNE NE PEUT ÊTRE MANDATÉE QUE POUR UN MAXIMUM DE 4 DEMANDES DE BON AU TOTAL PAR ANNÉE CIVILE ;
- SEULE LA PERSONNE MANDATÉE POURRA SE PRÉSENTER AVEC LE BON À L'AGENCE OU LA COMPAGNIE AÉRIENNE LOCALISÉE À LA RÉUNION POUR ACHETER LE BILLET ;
- MUNISSEZ VOUS D'UN MOYEN DE PAIEMENT ACCEPTÉ PAR LES AGENCES DE VOYAGES ET COMPAGNIES AÉRIENNES ;
- LES DOSSIERS TRANSMIS PAR VOIE POSTALE OU COURRIEL À LA RÉGION RÉUNION NE SERONT PAS INSTRUITS ;
- LES PAGES DU DOSSIER FAISANT APPARAÎTRE UNE SIGNATURE DEVRONT ÊTRE TRANSMISES EN VERSION ORIGINALE.

Je soussigné(e) Mme/M. (\*)..... né(e) le :.....

(\*) Rayer la mention inutile

(Nom de naissance et Prénom du voyageur)

demeurant.....

(Adresse France métropolitaine obligatoire)

donne procuration pour l'instruction de ma demande au titre de l'aide au voyage aller/retour de la Région Réunion à :

Mme/M. (\*)..... né(e) le :.....

(\*) Rayer la mention inutile

(Nom de naissance et Prénom du mandataire)

résidant.....

(Adresse de La Réunion obligatoire)

### **Informations complémentaires du porteur de la procuration (mandataire) :**

Numéro de téléphone portable : ..... Numéro de Téléphone fixe : .....

Courriel : .....@.....

Numéro de carte nationale d'identité valide:.....

ou de Passeport valide : .....

### **Pièces concernant le mandataire à fournir obligatoirement :**

- Copie de la pièce d'identité du mandataire et son original (carte nationale d'identité française ou passeport français en cours de validité) ;
- Copie de justificatif de domicile à La Réunion de moins de 6 mois au nom du mandataire et son original (facture eau, électricité, téléphone fixe, téléphone portable, contrat de bail et sa quittance de loyer). Le livret de famille sera demandé dans certains cas.

#### **VOYAGEUR**

- Je certifie l'exactitude des informations me concernant ;
- Je certifie donner procuration à :

Mme/M.....  
(Nom de naissance et Prénom du mandataire)

pour me représenter dans les démarches de demande de bon au titre de l'aide au voyage Aller/Retour Métropole – Réunion.

**Date et signature**  
**obligatoire**  
**du voyageur ou**  
**de son représentant légal**

#### **MANDATAIRE**

- Je certifie l'exactitude des informations me concernant ;
- J'accepte le mandat de :

Mme/M.....  
(Nom de naissance et Prénom du voyageur)

pour le/la représenter dans les démarches de demande de bon au titre de l'aide au voyage Aller/Retour Métropole – Réunion.

**Date et signature**  
**obligatoire**  
**du mandataire**

### **DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AU VOYAGE ALLER/RETOUR MÉTROPOLÉ VERS LA RÉUNION 2018 PAGE 5/17**

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à la continuité territoriale mise en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif "continuité territoriale". Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hotel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9 ».

**ATTESTATION DE NON SOLLICITATION D'UN AUTRE**

**DISPOSITIF D'AIDE AU VOYAGE (LADOM, MAIRIE ET AUTRES ADMINISTRATIONS)**

**À REMPLIR PAR LE VOYAGEUR**

**Je soussigné(e)**.....

*(Nom, Prénom)*

demeurant.....

*(Adresse France métropolitaine obligatoire)*

garant de (si le demandeur est mineur ou adulte sous tutelle).....

*(Nom, Prénom)*

Né(e) le : ..... à ..... de Nationalité : .....

**Atteste sur l'honneur :**

- de l'exactitude des renseignements fournis pour la présente demande ;
- que les demandeurs sont rattachés au foyer fiscal des avis d'imposition ou de non imposition ci-joint ;
- n'avoir bénéficié d'aucune autre « aide au transport aérien » auprès d'un autre organisme public pour le même vol ;

et

**M'engage**

- à utiliser le bon pour l'achat d'un billet Aller/Retour Métropole-Réunion ;
- à me soumettre à tout contrôle effectué par la Région Réunion ;
- à ne faire aucun duplicata du bon;
- à autoriser le mandataire à présenter, à dater et signer le bon et à le remettre à l'agence ou la compagnie aérienne le jour même de la réception du billet et du paiement de la facture correspondante ;
- à rembourser à la Région Réunion les sommes indûment perçues en cas d'inéligibilité suite à un contrôle a posteriori ;
- à renoncer à la continuité territoriale de LADOM dans la même année et sur le même vol dans le cas où j'habite un Département d'Outre-Mer autre que La Réunion ;
- à fournir une attestation de non prise en charge de LADOM au titre de la continuité territoriale dans le cas où j'habite un Département ou Territoire d'Outre-Mer autre que La Réunion ;
- à rembourser à la Région Réunion dans un délai maximum d'un mois le montant de l'aide régionale en cas de constat de cumul avec une aide publique sur un même vol.

**Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide à la continuité territoriale attribuée par la Région Réunion,**

Fait à ....., le .....

**Signature obligatoire du voyageur**

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR SI VOUS OPTEZ POUR LE CHOIX N°1 :**

**JE SUIS NÉ(E) À LA RÉUNION**

*(Pour les résidents hors France métropolitaine la demande d'aide au voyage Métropole => Réunion doit être effectuée en remboursement)*

**PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER**

1. **Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français** en cours de validité du voyageur et du chef de foyer fiscal.
2. **Avis d'imposition/non-imposition primitif 2017 sur les revenus 2016 en intégralité sur lequel est rattaché le voyageur.**  
*NB : L'avis d'imposition doit être domicilié en France métropolitaine. Les avis de dégrèvement, duplicata, rectificatif, restitution, correctif, justificatif de revenus ne seront pas acceptés. Une vérification de l'avis d'imposition sera effectuée auprès des services des impôts. La déclaration de revenus sera demandée dans certains cas.*
3. **Livret(s) de famille** en totalité faisant apparaître le voyageur (pièce facultative pour une personne célibataire sans enfant à charge).  
**(Le jugement d'adoption sera demandé dans certains cas)**
4. **Original de l'acte de naissance de la personne née à La Réunion.**  
*(La demande peut être faite sur internet via le lien <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>)*
5. **Procuration renseignée.**
6. Attestation de PACS (si vous êtes PACSÉ(E)).
7. Justificatif de domicile de moins de 6 mois du voyageur.
- > facture électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou portable, dernière quittance de loyer et son contrat de bail ou à défaut un certificat de résidence établi par la mairie de la commune de résidence .
- En cas de situation d'hébergement par un tiers:*
- > joindre également une attestation sur l'honneur de l'hébergeur et copie de sa pièce d'identité en cours de validité.  
*NB : La première page du livret de famille de l'hébergeur sera demandée dans certains cas.*
8. **Attestation de non sollicitation d'un autre dispositif d'aide au voyage (Imprimé joint en page 5).**

**ATTENTION :**

1. Les pièces demandées doivent être classées dans l'ordre précité.
2. Les pièces peuvent être scannées et envoyées par mail au mandataire mais ne peuvent en aucun cas être transmises par courriel à la Région Réunion.
3. Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.
4. Dans le cas où vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif vous sera demandé.
5. **Munissez-vous obligatoirement des copies papier lisibles, complètes et au format A4 des pièces justificatives et de l'acte de naissance original.**

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR SI VOUS OPTEZ POUR LE CHOIX N°2 :**  
**J'AI UN PARENT NÉ À LA RÉUNION**

*(Pour les résidents hors France métropolitaine la demande d'aide au voyage Métropole => Réunion doit être effectuée en remboursement)*

**PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER**

1. **Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français** en cours de validité du voyageur et du chef de foyer fiscal.
2. **Avis d'imposition/non-imposition primitif 2017 sur les revenus 2016 en intégralité sur lequel est rattaché le voyageur.**  
*NB : L'avis d'imposition doit être domicilié en France métropolitaine. Les avis de dégrèvement, duplicata, rectificatif, restitution, correctif, justificatif de revenus ne seront pas acceptés. Une vérification de l'avis d'imposition sera effectuée auprès des services des impôts. La déclaration de revenus sera demandée dans certains cas.*
3. **Livret(s) de famille** en totalité du voyageur.  
**(Le jugement d'adoption sera demandé dans certains cas)**  
*NB : Le livret de famille du parent né à La Réunion sera demandé dans certains cas.*
4. **Original de l'acte de naissance du parent né à La Réunion.**  
*(La demande peut être faite sur internet via le lien <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>)*  
*NB : L'acte de naissance du voyageur sera demandé dans certains cas.*
5. Si le parent né à La Réunion est décédé, **fournir l'acte de décès du parent.**
6. **Procuration renseignée.**
7. Attestation de PACS (si vous êtes PACSÉ(E)).
8. Justificatif de domicile de moins de 6 mois du voyageur.  
> facture électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou portable, dernière quittance de loyer et son contrat de bail ou à défaut un certificat de résidence établi par la mairie de la commune de résidence.  
  
*En cas de situation d'hébergement par un tiers :*  
  
> joindre également une attestation sur l'honneur de l'hébergeur et copie de sa pièce d'identité en cours de validité.  
*NB : La première page du livret de famille de l'hébergeur sera demandée dans certains cas.*
9. **Attestation de non sollicitation d'un autre dispositif d'aide au voyage (Imprimé joint en page 3).**

**ATTENTION :**

1. Les pièces demandées doivent être classées dans l'ordre précité.
2. Les pièces peuvent être scannées et envoyées par mail au mandataire mais ne peuvent en aucun cas être transmises par courriel à la Région Réunion.
3. Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.
4. Dans le cas où vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif vous sera demandé.
5. Munissez-vous obligatoirement des copies papier lisibles, complètes et au format A4 des pièces justificatives et de l'acte de naissance original.



**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR SI VOUS OPTEZ POUR LE CHOIX N°3 :**  
**JE SUIS UN ENFANT RATTACHÉ FISCALEMENT À LA RÉUNION**

*(Pour les résidents hors France métropolitaine la demande d'aide au voyage Métropole => Réunion doit être effectuée en remboursement)*

**PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER**

1. **Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français** en cours de validité du voyageur.
2. **Avis d'imposition/non-imposition primitif 2017 sur les revenus 2016 en intégralité du chef de foyer fiscal à La Réunion.**  
*NB : Les avis de dégrèvement, duplicata, rectificatif, restitution, correctif, justificatif de revenus ne seront pas acceptés. Une vérification de l'avis d'imposition sera effectuée auprès des services des impôts. La déclaration de revenus sera demandée dans certains cas.*
3. **Livret(s) de famille** en totalité faisant apparaître le chef de foyer fiscal et la personne qui voyage.  
**(Le jugement d'adoption ou le jugement de tutelle/curatelle sera demandé dans certains cas)**
4. Attestation de PACS (si vous êtes PACSÉ(E)).
5. **Procuration renseignée.**
6. Justificatif de domicile de moins de 6 mois du voyageur.  
> facture électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou portable, dernière quittance de loyer et son contrat de bail ou à défaut un certificat de résidence établi par la mairie de la commune de résidence.  
*En cas de situation d'hébergement par un tiers :*  
> joindre également une attestation sur l'honneur de l'hébergeur et copie de sa pièce d'identité en cours de validité.  
*NB : La première page du livret de famille de l'hébergeur sera demandée dans certains cas.*
7. Justificatif de domicile de moins de 6 mois du chef de foyer fiscal à La Réunion.  
> facture électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou portable, dernière quittance de loyer et son contrat de bail ou à défaut un certificat de résidence établi par la mairie de la commune de résidence.
8. **Attestation de non sollicitation d'un autre dispositif d'aide au voyage (Imprimé joint en page 3).**

**ATTENTION :**

1. Les pièces demandées doivent être classées dans l'ordre précité.
2. Les pièces peuvent être scannées et envoyées par mail au mandataire mais ne peuvent en aucun cas être transmises par courriel à la Région Réunion.
3. Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.
4. Dans le cas où vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif vous sera demandé.
5. **Munissez-vous obligatoirement des copies papier lisibles, complètes et au format A4 des pièces justificatives et de l'acte de naissance original.**

**DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AU VOYAGE ALLER/RETOUR MÉTROPOLÉ VERS LA RÉUNION 2018 PAGE 9/17**

*«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à la continuité territoriale mise en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif "continuité territoriale". Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hotel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9 ».*

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR SI VOUS OPTEZ POUR LE CHOIX N°4 (CF DÉROGATION PAGE 13):**

**JE SUIS LE PÈRE OU LA MÈRE D'UN ENFANT NATIF DE LA RÉUNION OU NÉ D'UN PARENT NATIF DE LA RÉUNION.**

*(Pour les résidents hors France métropolitaine la demande d'aide au voyage Métropole => Réunion doit être effectuée en remboursement)*

**PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER**

**CONDITION N°1** : L'enfant mineur doit être éligible au dispositif ;

**CONDITION N°2** : Le quotient familial du père ou de la mère ne doit pas excéder 26 030 € ;

**CONDITION N°3** : Le père ou la mère doit voyager sur le même vol que l'enfant mineur éligible ;

**CONDITION N°4** : L'enfant mineur n'ouvre le droit que pour un seul des parents ;

**CONDITION N°5** : Le père ou la mère du mineur doit transmettre une carte d'identité française ou un passeport français.

1. **Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français** en cours de validité du père ou la mère de l'enfant mineur.
2. **Carte Nationale d'Identité française ou Passeport français** en cours de validité de l'enfant mineur natif de La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion.
3. **Avis d'imposition/non-imposition primitif 2017 sur les revenus 2016 en intégralité sur lequel est rattaché le voyageur.**  
*NB : L'avis d'imposition doit être domicilié en France métropolitaine. Les avis de dégrèvement, duplicata, rectificatif, restitution, correctif, justificatif de revenus ne seront pas acceptés. Une vérification de l'avis d'imposition sera effectuée auprès des services des impôts. La déclaration de revenus sera demandée dans certains cas.*
4. **Livret(s) de famille** en totalité du parent voyageant sur le même vol que son enfant mineur.  
**(Le jugement d'adoption ou le jugement de tutelle/curatelle sera demandé dans certains cas)**
5. **Original de l'acte de naissance de l'enfant mineur SI L'ENFANT MINEUR EST NÉ À LA RÉUNION.**  
*(La demande peut être faite sur internet via le lien <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>)*
6. **Original de l'acte de naissance du parent né à La Réunion SI L'ENFANT MINEUR EST NÉ D'UN PARENT NATIF DE LA RÉUNION.**  
*(La demande peut être faite sur internet via le lien <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>)*
7. **Procuration renseignée.**
8. Fiche accompagnateur (page 14) remplie.
9. Attestation de PACS (si vous êtes PACSÉ(E)).
10. Justificatif de domicile de moins de 6 mois du voyageur.  
> facture électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou portable, dernière quittance de loyer et son contrat de bail ou à défaut un certificat de résidence établi par la mairie de la commune de résidence.  
*En cas de situation d'hébergement par un tiers :*  
> joindre également une attestation sur l'honneur de l'hébergeur et copie de sa pièce d'identité en cours de validité.  
*NB : La première page du livret de famille de l'hébergeur sera demandée dans certains cas.*
11. **Attestation de non sollicitation d'un autre dispositif d'aide au voyage (Imprimé joint en page 3).**

**ATTENTION :**

1. Les pièces demandées doivent être classées dans l'ordre précité.
2. Les pièces peuvent être scannées et envoyées par mail au mandataire mais ne peuvent en aucun cas être transmises par courriel à la Région Réunion.
3. Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.
4. Dans le cas où vous bénéficiez de part(s) fiscale(s) supplémentaire(s), un document justificatif vous sera demandé.
5. **Munissez-vous obligatoirement des copies papier lisibles, complètes et au format A4 des pièces justificatives et de l'acte de naissance original.**

**FICHE COMPLÉMENTAIRE D'INFORMATIONS :**

**AIDE RÉGIONALE POUR UN DEUIL À LA RÉUNION POUR LES VOLS MÉTROPOLÉ => RÉUNION EN 2018**

**Cette mesure permet le cumul de plusieurs aides dans l'année 2018.**

**NB : Cette aide n'est pas cumulable avec l'aide Grand Public sur un même voyage mais peut se cumuler sur la même année sur des voyages distincts.**

**Le montant de l'aide sera de 450 € pour un quotient familial inférieur ou égal 6 000 €**

**Le montant de l'aide sera de 300 € pour un quotient familial supérieur à 6 000 € et inférieur ou égal à 26 030 €**

**Le voyageur dans le cadre d'un deuil à La Réunion doit être éligible au dispositif de continuité territoriale Métropole - Réunion.**

Bénéficiaire et nature de l'aide	Observations :	Pièces complémentaires à fournir Présenter l'original et fournir une copie
1 - Cas particulier du <b>deuil à La Réunion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Aide réservée à un résident de la Métropole.</li> <li>– Aide renouvelable autant que nécessaire dans l'année 2018.</li> <li>– L'aide sera allouée aux membres de la famille du défunt (conjoint, pacsé, concubin, père, mère, enfants, frères ou sœurs).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Justificatif du lien de parenté avec la personne décédée (photocopie intégrale du livret de famille).</li> <li>– Certificat de décès, ou d'inhumation ou d'incinération <b>à La Réunion.</b></li> </ul>

**FICHE COMPLÉMENTAIRE D'INFORMATIONS :**

**DÉROGATIONS DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE POUR LES VOLS MÉTROPOLE => RÉUNION EN 2018**

**Il s'agit d'autoriser :**

- **une dérogation pour les enfants nés après la déclaration fiscale (cas n°1) :** enfants nés après la déclaration fiscale n'apparaissant pas sur l'avis fiscal de référence peuvent bénéficier d'une aide grand public. Cette dérogation ne donne pas lieu à des voyages supplémentaires. Le bébé qui voyage doit être éligible au dispositif de continuité territoriale Métropole - Réunion.
- **une dérogation à la classe de voyage (cas n°2 à 7):** lors d'un voyage grand public et deuil, la personne dont l'état physique le justifie et son accompagnateur éventuel peuvent bénéficier de la dérogation pour un voyage dans la classe de leur choix. Cette dérogation ne donne pas lieu à des voyages supplémentaires. Le voyageur doit être éligible au dispositif de continuité territoriale Métropole - Réunion.
- **une dérogation pour le père ou la mère (non natif de La Réunion) d'un enfant mineur né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion (cas n°8) :** le père ou la mère d'un enfant mineur né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion peut bénéficier d'une aide grand public et deuil. Cette dérogation ne donne pas lieu à des voyages supplémentaires.

**NB : ces mesures ne sont pas cumulables avec d'autres mesures de la continuité territoriale.**

**Le montant de l'aide sera de 450 € pour un quotient familial inférieur ou égal 6 000 €**

**Le montant de l'aide sera de 300 € pour un quotient familial supérieur à 6 000 € et inférieur ou égal à 26 030 €**

<b>Bénéficiaire et nature de l'aide</b>	<b>Observations</b>	<b>Pièces complémentaires à fournir</b> Présenter l'original et fournir une copie
1 – Enfants nés après la déclaration fiscale et n'apparaissant pas sur l'avis fiscal de référence dont les parents sont bénéficiaires de la continuité territoriale	Aide permettant aux enfants nés à partir du 01/01/2017 n'apparaissant pas sur l'avis d'imposition de référence de bénéficier d'une aide grand public ou spécifique.	– Copie intégrale du livret de famille.
2 – Personne porteuse de handicaps	Lors d'un voyage grand public ou spécifique la personne dont l'état physique le justifie peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure.	– Certificat médical attestant de la nécessité de voyager en classe supérieure et la carte d'invalidité.
3 – Accompagnateur de personne porteuse de handicaps	Lors d'un voyage grand public ou spécifique l'accompagnateur peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure. <i>L'accompagnateur doit voyager sur le même vol que la personne porteuse de handicaps.</i>	– Fiche accompagnateur (en page 8) renseignée et signée. – Carte d'invalidité et certificat médical de la personne accompagnée attestant de la nécessité de voyager en classe supérieure.
4 – Femme enceinte	Lors d'un voyage grand public ou spécifique la personne dont l'état physique le justifie peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure.	– Certificat médical attestant de la nécessité de voyager en classe supérieure.
5 – Accompagnateur de femme enceinte	Lors d'un voyage grand public ou spécifique l'accompagnateur peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure. <i>L'accompagnateur doit voyager sur le même vol que la femme enceinte.</i>	– Fiche accompagnateur (en page 8) renseignée et signée. – Certificat médical de la personne accompagnée attestant de la nécessité de voyager en classe supérieure.
6 – Personne âgée	Lors d'un voyage grand public ou spécifique la personne dont l'état physique le justifie peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure.	– Certificat médical attestant de la nécessité de voyager en classe supérieure.
7 – Accompagnateur de personne âgée	Lors d'un voyage grand public ou spécifique l'accompagnateur peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure. <i>L'accompagnateur doit voyager sur le même vol que la personne âgée.</i>	– Fiche accompagnateur (en page 8) renseignée et signée. – Certificat médical de la personne accompagnée attestant de la nécessité de voyager en classe supérieure.

FICHE COMPLÉMENTAIRE D'INFORMATIONS (SUITE) :

DÉROGATIONS DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE POUR LES VOLS MÉTROPOLÉ => RÉUNION EN 2018

8 – Père ou mère (non natif de La Réunion) d'un enfant né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion

– L'aide sera allouée à un des parents (père ou mère non natif de La Réunion) d'un enfant mineur né d'un parent natif de La Réunion et à cet enfant mineur.

– Le parent doit voyager sur le même vol que l'enfant mineur.

– Liste des pièces à fournir en page 10.

## FICHE ACCOMPAGNATEUR

### Public accompagné :

- 1 – Personne âgée
- 2 – Personne porteuse de handicaps
- 3 – Femme enceinte
- 4 – Enfant mineur né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion.
- 

Je soussigné(e).....né(e) le :.....  
*(Nom, Prénom du voyageur)*

demeurant.....  
*(Adresse)*

certifie accompagner sur le même vol, Mme/M. :.....né(e) le :.....  
*(Rayer la mention inutile) (Nom, Prénom du public accompagné)*

qui est éligible à la continuité territoriale Métropole – Réunion.

- **Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués et reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide.**

Fait à ....., le.....

**Signature obligatoire du voyageur**

## QUESTIONS :

1) Depuis combien de temps avez-vous quitté La Réunion ?

0-2 ans  2-5 ans  5-10 ans  10-20 ans  Plus de 20 ans

2) Quel est le motif de votre départ de La Réunion ?

Etudier/Se former  Travailler  Rejoindre la famille  Quitter La Réunion  Autre : .....

3) Quel est votre situation professionnelle à l'heure actuelle ?

Salarié  Commerçant  Indépendant  Étudiant  Demandeur d'emploi  Sans activité  Autre précisez : .....

4) Combien de fois êtes-vous retourné à La Réunion depuis votre départ ?

0-2 fois  2-5 fois  5-10 fois  10-20 fois  Plus de 20 fois

5) En quelle année êtes vous retourné à La Réunion pour la dernière fois ?

avant 2005  2005  2006  2007  2008  2009  2010  2011  2012  2013  2014  2015  2016

6) Avez-vous l'intention de fréquenter un ou des établissements touristiques pendant votre séjour à La Réunion ?

OUI  NON

7) Si oui lesquels ?

Hôtel  Gîte/Maison d'hôte  Activités nautiques  Activités pedestres  Activités aériennes  Autre : .....

➤ Je certifie l'exactitude des éléments renseignés sur le dossier de BON d'Aide au Voyage Aller/Retour de la France métropolitaine vers La Réunion.

**Date et signature obligatoire du voyageur**

### DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AU VOYAGE ALLER/RETOUR MÉTROPOLIE VERS LA RÉUNION 2018 PAGE 15/17

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à la continuité territoriale mise en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif "continuité territoriale". Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hotel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9 ».

## LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ÉLIGIBILITÉ

- ◆ Vu la délibération de la commission permanente de la Région Réunion du 21/02/2017.
- ◆ L'aide est attribuée à titre individuel à un résident en France métropolitaine (avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016) dont le lieu de naissance est à La Réunion ou ayant au moins un parent né à la Réunion ou rattaché à un foyer fiscal de La Réunion.
- ◆ Le quotient familial est obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts du foyer fiscal. L'aide n'est attribuée que pour les vols ALLER/RETOUR au départ d'une ville de France métropolitaine à destination de La Réunion.

<b><u>Vous êtes né(e) à La Réunion</u></b>	
<b>ELIGIBILITE</b>	Votre quotient familial sur l'avis d'imposition 2017 (revenus 2016) est inférieur à 26 030 €.
	Votre adresse d'imposition est domiciliée en France métropolitaine sur l'avis d'imposition 2017 (revenus 2016).
	Les enfants rattachés à l'avis d'imposition et présents sur le livret de famille sont éligibles au dispositif.
	Le père ou la mère ( <b>non natif de La Réunion</b> ) d'un enfant mineur qui voyage sur le même vol est également éligible au dispositif si son quotient familial est inférieur à 26 030 €.
<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Si le Quotient Familial du voyageur est inférieur à 6 000 €, l'aide attribuée est de 450 €</b>
	<b>Si le Quotient Familial du voyageur est compris entre 6 000 € et 26 030 €, l'aide attribuée est de 300 €</b>

<b><u>Un de vos parents est né à La Réunion</u></b>	
<b>ELIGIBILITE</b>	Votre quotient familial sur l'avis d'imposition 2017 (revenus 2016) est inférieur à 26 030 €.
	Votre adresse d'imposition est domiciliée en France métropolitaine sur l'avis d'imposition 2017 (revenus 2016).
	Les enfants et les conjoints ne sont pas éligibles au dispositif.
<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Si le Quotient Familial du voyageur est inférieur à 6 000 €, l'aide attribuée est de 450 €</b>
	<b>Si le Quotient Familial du voyageur est compris entre 6 000 € et 26 030 €, l'aide attribuée est de 300 €</b>

<b><u>Vous êtes un enfant rattaché fiscalement à La Réunion</u></b>	
<b>ELIGIBILITE</b>	Le quotient familial de l'avis d'imposition 2017 (revenus 2016) sur lequel vous êtes rattaché est inférieur à 26 030 €.
	L'adresse d'imposition à laquelle vous êtes domiciliée est à La Réunion sur l'avis d'imposition 2017 (revenus 2016).
	Vous apparaissez sur le livret de famille du chef de foyer fiscal dont l'avis d'imposition est rattaché à La Réunion.
<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Si le Quotient Familial du foyer fiscal à la Réunion est inférieur à 6 000 €, l'aide attribuée est de 450 €</b>
	<b>Si le Quotient Familial du foyer fiscal à la Réunion est compris entre 6 000 € et 26 030 €, l'aide attribuée est de 300 €</b>

- ◆ L'aide n'est valable que pour un voyage ALLER/RETOUR Métropole – Réunion – Métropole (destination finale).
- ◆ Le bon Métropole - Réunion doit être utilisé pour un départ de la Métropole (Vol Aller) **du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018** et un retour en Métropole à la date de votre choix.
- ◆ Le voyage doit être effectué en classe économique à l'exception des dérogations (femme enceinte, personne porteuse de handicaps, personne âgée et leurs accompagnateurs).
- ◆ L'aide ne peut en aucun cas dépasser le prix T.T.C. payé par le bénéficiaire ou le chef de foyer fiscal (dans le cas d'un enfant par exemple).
- ◆ Règles de non cumul sur un même vol :

L'aide n'est pas cumulable avec le Passeport Mobilité Études pris en charge à 50 % et 100%, le Passeport Mobilité Formation Professionnelle, les congés bonifiés, les aides de l'ORESSSE ou toute autre aide publique au transport aérien.

- ◆ En cas de transit, le délai entre le départ de la Métropole et l'arrivée à La Réunion ne doit pas excéder 24 heures et le délai entre le départ de La Réunion et l'arrivée à destination (Métropole) ne doit pas excéder 24 heures. Le détail du vol doit apparaître sur une seule et même facture.

- ◆ **Dans tous les cas, l'AIDE GRAND PUBLIC et l'AIDE DEUIL ne sont pas cumulables sur un même vol.** Les billets « Prime » et « Gratuité Partielle » ne sont pas éligibles à l'aide.



En cas de fausse déclaration et d'usage de faux, les collectivités se réservent le droit de mettre en œuvre les procédures judiciaires (civiles et pénales) applicables à cette éventualité (cf article 441-1 du code pénal).





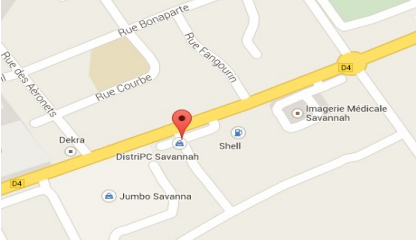

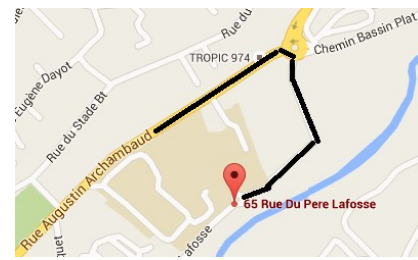
# SITES D'ACCUEIL

Horaires d'ouverture : Du lundi au Jeudi de 8h00 à 15h00  
Le vendredi de 8h00 à 12h00

Numéro de téléphone spécial continuité : **0 800 097 400**  
*Numéro gratuit depuis un poste fixe et depuis un mobile*

Mail : [ctmetropoleunion@cr-reunion.fr](mailto:ctmetropoleunion@cr-reunion.fr)  
*(Ne pas envoyer de dossier de continuité territoriale à cette adresse)*

site internet : [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

<p><b>CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION</b> Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia - B.P 67 190 – 97 801</p>	
<p><b>ANTENNE EST</b> 92, Chemin Lebon 97440 SAINT-ANDRE</p>	
<p><b>ANTENNE OUEST</b> Local 201, 6 bis route de Savannah 97460 SAINT-PAUL</p>	
<p><b>ANTENNE SUD</b> 15 RUE Marius et Ary Leblond 97410 SAINT-PIERRE</p>	
<p><b>CPOI (AFPAR)</b> 65, rue du Père Lafosse 97410 SAINT-PIERRE</p>	
<p><b>TAMPON</b> 228 rue Hubert Delisle - 97430 Le Tampon</p>	